SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

# PSC santé : signer pour que chaque agent puisse choisir, continuer pour améliorer

MALADIE




**Toutes les organisations syndicales représentatives ont signé l'accord interministériel sur la protection sociale complémentaire. Sans accord ministériel, seul le panier de base s'appliquait : avec l'accord signé, 81,9 % des agents affiliés ont souscrit une option. Ce que l'UNSA a porté à la CPPS santé du 18 novembre.**

**Toutes les organisations syndicales représentatives ont signé l'accord interministériel du 26 janvier 2022**, qui a rendu applicable et obligatoire la protection sociale complémentaire en santé : un panier de soins commun à tous les agents de l'État, une participation de l'employeur à 50 % de la cotisation d'équilibre et des solidarités concrètes. Pour les actifs, la cotisation ne dépend ni de l'âge ni de l'état de santé, et une part dépend du salaire. **Les retraités peuvent rester couverts avec une cotisation plafonnée, grâce à la solidarité des actifs.** Pour les familles, la cotisation des enfants de moins de 21 ans est plafonnée à deux enfants.




L'UNSA a fait le choix de travailler pour négocier des options plus avantageuses que ce panier de base, notamment sur les postes de dépenses les plus onéreux, comme le dentaire ou l'optique : ces options sont devenues accessibles une fois l'accord ministériel signé.JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGVyLWxlZn




Lorsque les agents ont **finalisé leur adhésion**, ils souscrivent majoritairement une option : **81,9 % des agents affiliés ont souscrit une option et ont donc trouvé des garanties qui correspondent à leurs besoins.** JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGVyLWxlZnQlM0E

## Les autres chiffres présentés en CPPS

- **Dispenses d'adhésion : 14,4 %**, un taux encore élevé même s'il est en baisse depuis la mise en place du régime.

- **Le désengagement de l'Assurance maladie pèse :** les nouvelles règles de remboursement transfèrent aux complémentaires une charge estimée à 3,15 %, à prestations égales.
- **Pas de hausse de cotisation** au vu de l'équilibre actuel du régime, malgré une hausse des remboursements liée à ces transferts et une projection qui tient compte de la hausse du nombre de retraités couverts ; la réserve constituée reste attachée au régime, quel que soit le prochain prestataire.

## Ce que l'UNSA a porté en CPPS

JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGVyLWxlZnQlM0E
ministère reconnaît que le sujet est identifié et attend l'expertise de la DGAFP ; la décorrélation est une piste qui va être étudiée.JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGVyLWxl
**Pas de hausse des cotisations.** Le ministère confirme : pas de hausse à ce jour, dans un contexte de désengagement de l'Assurance maladie sur de nombreuses dépenses. Les tarifs de l'ancien contrat auraient, eux, augmenté avec un nouveau référencement.JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGV
**La prévention.** L'UNSA regrette que le « village de prévention » ne soit encore qu'un projet. Il sera présenté à la prochaine CPPS.JTNDZGl2JTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ3JvdW5kJTNBJTIzRUVGOEZEJTNCYm9yZGVyLWxlZn

## Une question sur votre complémentaire santé ?

Le SEA-UNSA est à vos côtés. Écrivez-nous :

